

# Compte-rendu du Conseil Municipal du 10 juillet 2020 à 19h30

L'an deux mille vingt, le 10 juillet à dix-neuf heures et trente minutes, en application des articles L.283 à L.293 et R.148 du code électoral, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie. La séance était publique.

## Etaient présents :

Mr RENARD Guillaume (Maire), Mme LALOUETTE Claudine (1<sup>ère</sup> adjointe), Mr ROGER Patrick (2<sup>ème</sup> adjoint), Mme LANGLET Elisabeth (3<sup>ème</sup> adjointe), et Mrs HAUROGNÉ Ludovic, LESELLIER Franck, VILLEZ Laurent et Mmes DÉGREMONT Carole, IGER Odile.

## Représentés :

Mme AUBERT Claire donne pouvoir à Mr Guillaume RENARD (Maire)  
Mme LEVAVASSEUR Florence donne pouvoir à Mme Claudine LALOUETTE (1<sup>ère</sup> adjointe)  
Mr COGNEIN Pierre-Bernard donne pouvoir à Mme LANGLET Elisabeth (3<sup>ème</sup> adjointe)

## Absents et excusés :

Mrs TARDIVON Christophe, BAKETOU Thierry, COGNEIN Pierre-Bernard et Mmes AUBERT Claire, LEVAVASSEUR Florence et OPSOMER LACOSTE Aurélie-Anne.

Secrétaire de Séance : Mme LANGLET Elisabeth est désignée secrétaire de séance par le Conseil Municipal (art.L.2121-15 du CGCT).

## Ordre du Jour :

- Autorisation de signer l'avenant n° 1 de la convention CNI et Passeport
- Désignation d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant au sein de l'association pour le développement et l'innovation numérique des collectivités (ADICO)
- Informations et questions diverses

### 1) Autorisation de signer l'avenant n°1 de la convention CNI et Passeport

**Considérant** l'installation récente au Mesnil-Esnard d'un dispositif de recueil des demandes de Cartes Nationales d'Identité et de passeports au profit des Mesnillais et des usagers des autres communes ;

**Vu** la délibération n°19/2019 en date du 29 Octobre 2019, autorisant la signature d'une convention par laquelle les autres communes du Plateau Est se sont entendues unanimement en vue de répartir entre elles et au prorata de leur population les charges de fonctions inhérentes au dispositif « Recueil des demandes de Cartes Nationales d'Identité et de Passeports » installé à l'accueil de la commune de Mesnil-Esnard ;

**Vu** l'article 6 de cette convention rédigée comme suit : « Dans le cadre du traitement des demandes de cartes nationales d'identité et de passeports, l'accueil des usagers sera effectué sur rendez-vous du lundi au samedi matin.

La commune du Mesnil-Esnard portera une attention particulière aux demandes émises par les usagers résidant sur le territoire des communes signataires et les créneaux de rendez-vous des mercredis et samedis matin seront attribués prioritairement aux usagers résidant sur le territoire desdites communes signataires.

L'accueil du public et le traitement des demandes susvisées ne devront en aucun cas induire une discrimination entre usagers et porter atteinte d'égalité des usagers devant les services publics. »

**Considérant** la lettre du Préfet adressée à Monsieur Le Maire du Mesnil-Esnard en date du 19 décembre 2019 et celle adressée à Monsieur Le Maire de la Neuville Chant d'Oisel en date du 24 décembre 2019 jugeant du caractère discriminatoire de la rédaction de l'article 6 de cette convention ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants, décide d'autoriser Monsieur Le Maire a signé l'avenant n°1 de la convention et de modifier l'article 6 de la convention de la façon suivante :

« Dans le cadre du traitement des demandes des Cartes Nationales d'Identité et de passeports, l'accueil des usagers sera effectué sur rendez-vous du lundi au samedi matin ».

## **2) Désignation d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant au sein de l'association pour le développement et l'innovation numérique des collectivités (ADICO)**

Considérant l'adhésion de la Commune à l'ADICO ;

Considérant la nécessité, suite au renouvellement des Conseils Municipaux, de procéder à la désignation d'un nouveau délégué titulaire et d'un nouveau délégué suppléant afin de représenter la commune au sein de l'ADICO (Association pour le développement et l'innovation numérique des collectivités) ;

Considérant que le mandat des nouveaux représentants de la commune de Fresne le plan ainsi désigné débutera à la réunion d'installation du Conseil Municipal ;

Vu les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération d'adhésion à l'ADICO,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents, désigne :

- Monsieur COGNEIN Pierre-Bernard, en qualité de délégué titulaire ;
- Monsieur RENARD Guillaume, en qualité de délégué suppléant.

## **3) Informations et questions diverses**

### ***Remboursement de deux acomptes de la salle polyvalente :***

Monsieur Le Maire rappelle les dispositions prises par le gouvernement suite à la crise sanitaire et que nous n'avons pas pu louer la salle polyvalente du 15 mars jusqu'au 10 juillet. La plupart des locations ont pu être repoussées à des dates ultérieures. Cependant, 2 personnes souhaitent annuler leurs réservations et se faire rembourser leurs acomptes de 225€ car ils ne trouvent pas de dates adéquates avec leur famille mais aussi la peur de se réunir vue que le coronavirus est toujours actif.

Mme Vandamme location initialement prévue du 8 au 10 mai 2020 et Mme PAJOT location prévue pour le week-end du 29 et 30 août 2020.

Monsieur le Maire propose de rembourser les acomptes de ces 2 personnes soit 225€ pour Mme VANDAMME et 225€ pour Madame PAJOT.

L'ensemble du conseil municipal vote à l'unanimité le remboursement des 2 acomptes pour Mme VANDAMME et Mme PAJOT.

**Décision notifiative :**

Afin de rembourser les 2 acomptes de la salle polyvalente à Mme VANDAMME et Mme PAJOT, nous devons affecter la somme de 450€ de l'article 61558 « autres biens immobiliers » à l'article 673 « titres annulés ».

L'ensemble du conseil municipal vote à l'unanimité.

**Commission Communale des Impôts Directs (CCID) :**

Monsieur le maire explique que l'article 1650 du code général des impôts institue dans chaque commune une commission communale des impôts directs présidée par le maire.

Dans les communes de moins de 2 000 habitants, la commission est composée de 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants. La nomination des commissaires s'effectue par le directeur départemental des finances publiques.

Les conditions prévues pour les commissaires sont :

- Etre de nationalité française ou ressortissant d'un état membre de l'Union Européenne
- Avoir 25 ans au moins
- Jouir de leurs droits civils
- Etre familiarisées avec les circonstances locales
- Posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission
- Etre inscrites aux rôles des impositions directes locales de la commune .

Le Conseil Municipal a désigné les personnes suivantes :

<b>Composition de la commission Impôts</b>	
<b>Titulaires</b>	<b>Suppléants</b>
Emile LALOUETTE	Claire AUBERT
Christian CAUDRILLIER	Alain ROUYER
Nathalie DUVAL	Daniel DUPRESSOIR
Jérôme FERRAND	Jean-Claude HUARD
Marc LEVAVASSEUR	Maryline BOUTTARD
Gilbert L'HERMITE	Carole DÉGREMONT
Catherine RONDELLO	Ludovic HAUROGNÉ
Antoine MAILLARD	Sophie SCHIEBER
Bruno GODEFIN	Valérie VASSEUR
Patrick ROGER	Jocelyne FREVILLE-VION
Odile IGER	Gilles DEMAREST
<b>EXTERIEUR Titulaire</b>	<b>EXTERIEUR Suppléant</b>
Francis BERTOT	Eric VAAS

La séance est levée à 20h25.

Guillaume RENARD  
Maire



Claudine LALOUETTE  
1ère Maire-Adjointe



Patrick ROGER  
2ème Maire-Adjoint



LANGLET Elisabeth  
3ème Maire-adjointe

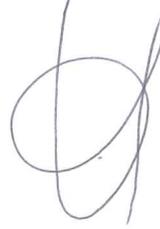


BAKÉTOU Thierry  
Absent et excusé

COGNEIN Pierre-  
Bernard représenté par  
Mme LANGLET  
Elisabeth



Ludovic HAUROGNÉ



LESELLIER Franck



Christophe TARDIVON  
Absent et excusé

VILLEZ Laurent



Claire AUBERT  
Représentée par Mr  
Guillaume RENARD



DÉGREMONT Carole



Odile IGER



LEVAVASSEUR  
Florence  
Représentée par Mme  
Claudine LALOUETTE



OPSOMER LACOSTE  
Aurélie Anne  
Absente et excusée